

Exercice 2002 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 26 septembre 2002, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Bâtiments et biens communaux - Locations - Occupations

- Convention passée le 14 juin 2002 avec l'association MJC PALENTE pour l'utilisation de l'école primaire Jean Zay (salles n° 241, 247, 249, salle d'arts plastiques, salle de sports, bureau n° 25, préau, sanitaires, cour) du 30 juin au 31 août 2002 inclus du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures pour un Centre de Loisirs.

- Convention passée le 14 juin 2002 avec l'association FRANCCAS pour l'utilisation de l'école Fourier 2 (bureau, restaurant, préau, sanitaires, cour) du 30 juin au 24 août 2002 du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures pour un Centre de Loisirs.

- Convention passée le 14 juin 2002 avec l'association FRANCCAS pour l'utilisation de l'école maternelle Viancin (salles de classe sauf n° 14, coin bibliothèque, salle attenante au restaurant, sanitaires, dégagements, cour et jeux de plein air) du 30 juin au 24 août 2002 du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures pour un Centre de Loisirs.

- Convention passée le 14 juin 2002 avec l'association FRANCCAS pour l'utilisation de l'école primaire Granvelle (préau, salle polyvalente) du 30 juin au 24 août 2002 du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures pour un Centre de Loisirs.

- Convention passée le 14 juin 2002 avec l'association FRANCCAS pour l'utilisation de l'école maternelle Vauthier (2 salles de classe, salle vidéo, salle de repos, salle équipée d'un refroidisseur, dégagements, cuisine, sanitaires, cour avec ses jeux de plein air) du 30 juin au 24 août 2002 du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures pour un Centre de Loisirs.

- Convention passée le 14 juin 2002 avec l'association FRANCCAS pour l'utilisation de l'école primaire Rivotte (préau, couloir d'entrée, salle de réunion, salle polyvalente, sanitaires, restaurant, bibliothèque, salle audiovisuelle, jardin) du 30 juin au 24 août 2002 du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures pour un Centre de Loisirs.

- Convention passée le 15 juin 2002 avec l'association FRANCCAS pour l'utilisation de l'école primaire Champagne (préaux, bureau du Directeur, salles n° 7, 8, 10, 11, 108 et les sanitaires attenant au premier préau) du 30 juin au 24 août 2002 du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures pour un Centre de Loisirs.

- Convention passée le 19 juin 2002 avec l'association PROFESSION SPORT 25 pour l'utilisation de l'école Boichard (côté maternelle : hall, salle de motricité, local photocopieur, salle du réseau d'aide, vestiaires des enfants, sanitaires, tisanerie, dortoir, restaurant ; côté école primaire : hall, sanitaires, couloir, une salle de classe et restaurant) du 1^{er} juillet au 16 août 2002 du lundi au vendredi de 7 heures 30 à 18 heures 30 pour un Centre de Loisirs.

- Convention passée le 26 juin 2002 avec le CCAS pour l'utilisation de l'école maternelle Kergomard (salles n° 020, 018, 010, couloir, sanitaires, cour) du 3 septembre 2002 au 31 juillet 2003 le mercredi de 8 heures 30 à 17 heures 30 pour l'accueil des Petits Génies.

- Convention passée le 27 juin 2002 avec l'association ESBM pour l'utilisation de l'école primaire Butte (entrée de la BCD pendant les travaux et préfabriqué ensuite) du 1^{er} juillet au 31 août 2002 du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures pour un Centre de Loisirs.

- Convention passée le 27 juin 2002 avec l'association FRANCAS pour l'utilisation de l'école primaire Dürer (préau, bibliothèque, classe d'adaptation, salle de classe vers préau, local de stockage et WC handicapés de l'extension) du 1^{er} juillet au 23 août 2002 du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 17 heures 30 pour un Centre de Loisirs.

- Convention passée le 27 juin 2002 avec l'association FRANCAS pour l'utilisation de l'école maternelle des Sapins (salle de jeux verte et toilettes) du 1^{er} juillet au 30 août 2002 du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 17 heures 30 pour un Centre de Loisirs.

- Convention passée le 27 juin 2002 avec l'association FRANCAS pour l'utilisation de l'école maternelle Dürer (salle de motricité, toilettes attenantes, bibliothèque, couloir) du 1^{er} juillet au 30 août 2002 du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 17 heures 30 pour un Centre de Loisirs.

II - Comptabilité

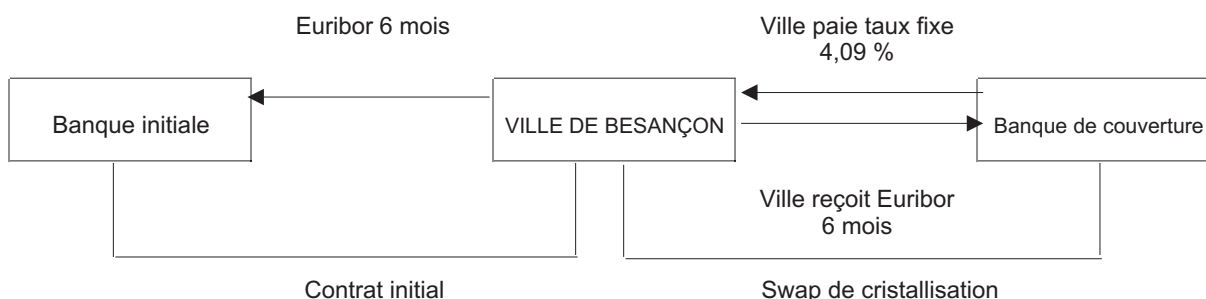
1) Signature d'un contrat de couverture du risque de taux avec CDC IXIS - Capital Markets

Afin d'optimiser la gestion du risque de taux inhérent à la volatilité des marchés, la Ville a prévu dans sa délibération du 13 décembre 2001 de recourir aux produits dérivés «dits de couverture».

C'est ainsi que la Ville, profitant de la baisse des taux fixes courts observés à partir de juin 2002, a procédé à la sécurisation d'une partie de son encours de dette en saisissant des opportunités de taux fixes à moins de 4,50 % sur 3 ans et 5 ans et en réalisant une opération de SWAP emprunteur taux fixe. Il s'agit de réaliser un swap de cristallisation afin de transformer le contrat de prêt n° 2001.14 indexé en Euribor 6 mois préfixé en taux fixe sur une durée de 3 ans.

Stratégie

Pendant 3 ans, un différentiel sera échangé chaque année entre la Ville de Besançon et la banque de couverture.



Une mise en concurrence a été effectuée auprès de cinq banques et nous avons obtenu les quatre cotations suivantes :

	Dexia / Crédit Local	CDC IXIS Capital Markets	Société Générale	Crédit Agricole Indosuez
Cotation taux fixe versée à la banque de couverture	4,10 %	4,09 %	4,11 %	4,155 %
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360

L'opération de SWAP a été traitée avec CDC IXIS - Capital Markets.

Les caractéristiques du SWAP de cristallisation sont les suivantes :

Date de conclusion de l'opération	Période de couverture	Notionnel couvert	Taux fixe versé à la banque de couverture	Taux reçu de la banque de couverture
27/08/2002	02/12/2002 au 02/06/2003	3 348 049 €	4,09 %	Euribor 6 mois
	02/06/2003 au 01/12/2003	3 281 507 €		
	01/12/2003 au 01/06/2004	3 213 136 €		
	01/06/2004 au 01/12/2004	3 142 884 €		
	01/12/2004 au 01/06/2005	3 070 700 €		
	01/06/2005 au 01/12/2005	2 967 259 €		

Bilan coût avantage

A chaque échéance :

* sur le contrat initial :

la Ville paie : Euribor 6 mois + 0,085 %

* sur le swap de cristallisation

la Ville paie : 4,09 % (taux fixe)

la Ville reçoit : Euribor 6 mois

Au total la Ville paie : $4,09 + 0,085 = 4,175$ %

2) Signatures de deux contrats de prêts avec la Caisse des Dépôts et Consignations : Prêt «Projets Urbains» et Prêt «Renouvellement Urbain»

La Caisse des Dépôts et Consignations nous a accordé deux prêts pour financer divers investissements programmés en 2002 : un prêt «Projets Urbains» et un prêt «Renouvellement Urbain».

a) Prêt «Projets Urbains»

Les opérations retenues pour ce type de prêt sont les suivantes :

- Aménagement des voies et parkings rue des Géraniums (Palente) pour 76 000 €,
- Point Public de Montrapon pour 153 000 €,
- Restructuration de la Maison de Quartier de Rosemont - Saint-Ferjeux pour 412 371 €,
- Travaux de sécurité du Centre Social de la Grette pour 412 422 €,
- Création d'un terrain de sport sur le complexe de la Malcombe pour 400 000 €.

Ce prêt est réalisé selon les conditions suivantes :

- Montant : 1 453 793 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Révisable, 4,20 % indexé sur Livret A
- Echéances : Annuelles
- Différé d'amortissement : Néant
- Taux annuel de progressivité : 0 %

b) Prêt «Renouvellement Urbain»

Les opérations retenues pour ce prêt sont les suivantes :

- Travaux de sécurité du Groupe Scolaire Jean Macé - Clairs-Soleils pour 38 000 €,
- Travaux de sécurité du Centre Social des Epoisses à Planoise pour 50 000 €,
- Crèches et garderies - Réhabilitation des aires de jeux - Planoise pour 60 000 €,
- Réhabilitation des aires de jeux à Planoise pour 150 000 €,
- Travaux de restauration scolaire Groupe Scolaire Jean Macé - Clairs-Soleils pour 150 000 €,
- Travaux de sécurité du gymnase des Clairs-Soleils pour 80 000 €.

Ce prêt est réalisé selon les conditions suivantes :

- Montant : 528 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Révisable, 3,25 % indexé sur Livret A
- Echéances : Annuelles
- Différé d'amortissement : Néant
- Taux annuel de progressivité : 0 %

Pour ces deux types de prêt, les taux d'intérêts et de progressivité sont révisables en fonction de la variation du taux du livret A.

Les prêts seront encaissés à l'imputation 911.1641.20200.

3) *Signature d'une convention avec la Société F2E Consulting*

Convention passée le 1^{er} juillet 2002 avec la Société F2E Consulting, pour la réalisation d'une étude sur la taxe foncière acquittée par la Ville pour les locaux dont elle est propriétaire, en vue d'obtenir des dégrèvements. Cette prestation ne sera rémunérée que si elle aboutit à des restitutions ou des diminutions d'imposition. Les honoraires HT s'élèveront à 50 % des dégrèvements et diminution d'impôts obtenus.

4) Instauration d'une régie de recettes temporaire au Musée des Beaux-Arts du 3 octobre 2002 au 31 janvier 2003, afin de permettre l'encaissement par le biais du fonctionnement d'une boutique-librairie, des sommes provenant de la commercialisation des produits (ouvrages, produits dérivés...) du Musée Rodin à Paris et de la librairie «Les Sandales d'Empédocle».

III - Marchés sans formalités préalables supérieurs à 20 000 € HT

Période du 01/01/2002 au 31/08/2002

Service	Objet de l'achat	Fournisseur	Engagé	Mandat é
Cabinet / Relations Publiques	Location motifs lumineux pour illuminations Noël 2002	BLACHERE Illuminations	105 995	0
	Spectacle pyrotechnique pour 14 juillet	COUTURIER Jacques Organisation	21 330	21 330
	Contrat de maintenance annuel RANK	XEROX the document company	43 857	29 785
Communication	Relations presse Victor Hugo national	HEYMANN RENOULT Associés	34 300	34 301
	50 EX Kakemonos 3 couleurs 240/80 + FLY UP30 Kakemonos	DOUBLET ETS	39 494	6 020
Informatique	Location logiciel SCHEDULER	COMPUTER Associates SA	22 828	22 828
	Location matériel informatique 01/08/02 au 31/07/03	IBM France Financement-Global	29 949	11 228
	Maintenance AB6 - Année 2002	GFI Informatique-SINORG	29 445	29 445
	Maintenance ES9000-RS6000 2ème trimestre	IBM France	25 738	12 869
	Maintenance MAXIMO - Année 2002	MRO SOFTWARE	27 233	27 232
	Prestations pour élections	SOFT Sté Organisation de façonnés	24 463	24 598
	SML 01 - anneau principal 144 FO	RSI EI Réseaux et systèmes informatiques	45 000	0
SML 06 - Raccordement bâtiments au 144 FO - à réajuster à 50 000	RSI EI Réseaux et systèmes informatiques	26 800	0	
Eaux	Entretien des espaces verts	AQUAVERT Franche-Comté	32 000	10 667
	Réfection ozoneurs Chenecey	TRAILIGAZ	50 000	0
	Remise en état bande tamisage Station de Chenecey	SOREM Industrie-Études réalisations	44 000	0

Service	Objet de l'achat	Fournisseur	Engagé	Mandat é
Assainissement	10 chemises, 10 joints de culasse, 47 joints toriques	FAHRZEUGBAU GMH	26 000	0
Électricité-Chauffage	Théâtre : remplacement appareils éclairage	GM Développement	43 008	0
	GS Jean Macé : création restauration lot chauffage	EIMI THERMIC	25 100	0
	Locaux Sce Informatique : lot électricité- courants faibles	BLANC Jacques Entreprise	23 702	0
	Maternelle Bourgogne : rénovation électrique	STEPE - Sté des travaux électriques	20 349	0
	Maternelle St-Exupéry : rénovation installation électrique	STEPE - Sté des travaux électriques	22 201	0
	Mise en lumière façade Victor Hugo et Statue	SCENERGIE Thierry DARDELIN	28 007	4 269
	Mise en lumière sites Besançon BP principal	SCENERGIE Thierry DARDELIN	30 126	0
	Musée Beaux-Arts : rénovation électrique expo. Victor Hugo / Rodin	COTEB Industrie	71 130	28 238
	Piscine Mallarmé : étude de la réfection complète de l'installation	PSEE Études Électricité	21 880	0
	Piscine Mallarmé / Installatin clapet et gaines coupe-feu	Thermique Franc-Comtoise Installations	87 900	0
	Piscine Patinoire La Fayette : fourniture et pose groupe électr.	SDMO Industries	63 094	0
	Stade Léo Lagrange annexe 3 : installation système chronométr.	MATSPORT	28 943	28 943
Parc Auto Déchets	Gaz de pétrole liquéfié	TOTAL GAZ CFGL	23 766	19 284
	Peugeot 807	Automobiles PEUGEOT - SIAB	31 603	0,00

Service	Objet de l'achat	Fournisseur	Engagé	Mandat é
Bâtiment	BTP Musée Beaux-Arts - Réfection toiture	GRISOT Gilles	34 700	14 674
	BTP 710289 Superfos + 12000 CM 12/10 sécurité	BSI - Sécurité incendie prévention	23 519	23 774
	BTP 752767 - 13 Isenbart - Démolition	BARETTI PBTP	20 240	20 240
	CS La Grette - Ma voirie - Aménagement abords	STD - Société de Travaux du Doubs	28 000	0
	Crèche Montrapon - Manque 9 000 € - Menuiserie extérieure tranche conditionnelle	MOYSE SA	61 000	0
	GS Ile de France - Réfection étanchéité restau.	FCE - Franche-Comté Etanchéité	21 600	0
	GS St-Claude - Restructuration	Groupe 1000	145 660	0
	Harmonie Chaprais - Couverture	SCHEVENEMENT	25 000	24 357
	Palais Granvelle - Modification fenêtres galerie	SCHAFFNER	27 900	27 843
	Palais Granvelle - Vitrine Quartz - Mobilier	BROT	35 000	31 130
	Palais Granvelle - Remise en état parquet	ARDIET Parquets	33 221	13 221
Espaces Verts	Bancs publics (dossiers, assises métalliques, pieds)	SINEU GRAFF	41 200	32 529
	Pose de mobilier urbain	CGEV - Compagnie Générale d'Espaces	22 286	21 441
	Programme 2002 de soins aux grands arbres des promenades	VERT-TIGES - M. Jean-Marie VIEILLE	29 060	16 622
Voirie	Avenue Ducat : aménagement voirie et éclairage public	STD - Société de Travaux du Doubs	37 350	9 292
	Équipement vidéo-surveillance, phonie, télécommande bornes	VSU Videmont Systèmes Urbains	49 040	49 039
	Études assistance établissement contrats exploitation	SARECO	35 000	0
	Fbg Rivotte en aval de la Porte Taillée - Mise en sécurité	TETRA	86 443	0
	Place Jean Moulin - Requalification	SACER - Paris-Nord-Est	45 000	0
	Travaux marquage résine thermoplastique/ marquage existant	GIROD LINE - Maison MOREL	35 880	0
	6 horodateurs avec lecteur de cartes magnétiques	SCHLUMBERGER Systèmes	56 654	56 654
Musée Beaux-Arts	Catalogue de l'exposition Victor Hugo vu par Rodin	SOMOGY - Éditions d'art	31 500	10 000

IV - Actions en justice

Défense des intérêts de la Ville dans les affaires suivantes :

* Affaire Société PICCOLI : recours déposé par la SARL PICCOLI contre :

- d'une part la décision de la Ville du 28 juin 2002 de résilier le marché de travaux conclu avec elle pour la réfection du gymnase Diderot à Besançon,

- d'autre part l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 6 672,20 € émis à son encontre correspondant aux surcoûts liés à l'intervention d'autres entreprises sur le chantier.

* Affaire BOUYGUES TELECOM : recours contre le refus par la Ville d'abroger l'arrêté municipal en date du 16 octobre 2001 réglementant l'implantation des antennes relais sur la commune.

V - Frais d'actes et de contentieux

- Paiement d'une somme de 1 942,69 € à la Société SVP Conseil au titre des honoraires pour le deuxième trimestre 2002.

- Paiement d'une somme de 1 829,88 € à Me DEPORCQ pour la période du 12 avril au 11 juin 2002 à titre d'honoraires pour des consultations juridiques.

- Paiement d'une somme de 8 353,15 € à Me DUFAY au titre des honoraires pour le deuxième trimestre 2002.

- Paiement d'une somme de 1 196 € à Me GONNIN dans le cadre de la défense d'un fonctionnaire municipal.

- Paiement d'une somme de 1 771,93 € à Me DALFARRA dans le cadre de la défense d'un fonctionnaire municipal.

- Paiement d'une somme de 5 182,87 € à Me Brice-Robert VOISIN pour l'établissement d'un bail, 28 rue de la République.

- Paiement d'une somme de 2 418,02 € à M. POUNOT, expert automobile, au titre des honoraires perçus pour la fourrière municipale.

- Paiement d'une somme de 11 459 € à Me GALTIER au titre des frais d'expertise engagés suite au sinistre du gymnase des Clairs-Soleils.

- Paiement d'une somme de 1 209,01 € à Me KERN au titre des honoraires pour le deuxième semestre 2002.

- Paiement d'une somme de 85,13 € à Me CARTIER au titre des frais engagés à l'occasion des tentatives de recouvrement des dommages intérêts dus à M. SOMNY.

«M. Pascal BONNET : On en vient à la politique au quotidien, à la vie au quotidien d'une ville. Il est question d'un prêt projet urbain relatif à un terrain de sport à la Malcombe, je ne sais pas de quoi il s'agit exactement mais ça me permet de vous interroger sur le fiasco qu'on a connu dimanche matin quant à l'inauguration de la piste de BMX qui ne contribue pas favorablement à l'image de Besançon. Est-ce que vous avez quelques éléments de plus que dimanche matin ?

M. LE MAIRE : J'ai quelques éléments de plus, je crois que c'est d'ailleurs l'Adjoint COLY qui vous les donnera. Vous savez, je crois que lorsqu'on n'a pas été bon, il faut le dire. Concernant la piste de la Malcombe, il y a eu des problèmes qui se sont révélés. Je crois qu'il y a une grande responsabilité de la part des services de la ville et aussi de la part des organisateurs qui l'ont fort bien compris et nous avons convenu avec eux que nous allions « remettre ça » prochainement en leur apportant un soutien efficace. J'étais dimanche matin avec vous. Il ne faisait pas très beau mais effectivement il y a eu des difficultés sur la piste qui ont fait qu'on ne pouvait pas raisonnablement permettre le déroulement de cette compétition, c'est pour cette raison que les organisateurs l'ont annulée. Monsieur COLY, est-ce que vous pouvez nous donner des précisions ?

M. Jean-Loup COLY : Je vais simplement confirmer ce que vient de dire le Maire, c'est-à-dire qu'effectivement nous avons à assumer la responsabilité de cet échec. C'est un échec et nous allons reprendre les choses de manière ferme et rapide en collaboration avec le club résident de l'équipement l'ASPTT, de manière à ce que très rapidement la piste de BMX puisse de nouveau être mise en service, si possible pour l'échéance de mars qui est l'échéance prévue par le club pour refaire la compétition qui n'a pu avoir lieu.

Par ailleurs, j'ai d'ores et déjà indiqué au club que compte tenu du manque à gagner lié à l'organisation, une subvention exceptionnelle sur les crédits de la délégation sports leur serait versée d'ici la fin de l'année. C'est un échec de notre part et je l'assume tout à fait comme tel, parce qu'il n'y a pas à se cacher derrière qui que ce soit quand il y a effectivement un échec. Donc on va reprendre le dossier et croyez-moi, je vais le suivre de près.

M. Alexandre CHIRIER : Concernant le rapport 1, au point III, on a un tableau qui reprend un certain nombre de dépenses pour des marchés inférieurs à 20 000 € sans formalités et la plupart des montants, si ce n'est tous, dépassent, dans le tableau, les 20 000 €. Est-ce que vous pourriez me préciser comment ça fonctionne parce que ça représente, je ne me suis pas amusé à faire tout le calcul...

M. LE MAIRE : Ce sont des marchés sans formalités préalables supérieurs à 20 000 €.

M. Alexandre CHIRIER : C'est indiqué inférieurs.

M. LE MAIRE : Ça a dû être modifié car sur le rapport que j'ai, il est marqué supérieurs.

M. Alexandre CHIRIER : Ah mais si nous n'avons pas les mêmes rapports que vous, c'est ennuyeux...

M. LE MAIRE : Un modificatif a été distribué sur les tables. Effectivement on a peut-être mis à jour le mien cet après-midi, ce qui prouve d'ailleurs que les services fonctionnent bien mais ça montre aussi que vous avez l'oeil aguerris.

M. Alexandre CHIRIER : Je suis moins rapide que les services, je suis désolé, Monsieur le Maire.

Mme Françoise BRANGET : Tout à l'heure je voulais un petit peu embrayer sur le sujet que Pascal BONNET avait évoqué à propos de la piste de BMX dimanche parce que je voulais quand même signaler, même si vous étiez plein de bonne volonté sur certains sujets, que j'ai quand même eu honte pour ma ville, j'ai eu honte pour Besançon et je pense que vous également. Mais par contre je ne peux pas vous laisser dire que c'est la responsabilité de la ville et un peu celle des responsables du club.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit ça !

Mme Françoise BRANGET : C'est ce que vous avez dit en premier.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit cela ou alors je me suis mal exprimé. Je voulais dire que c'était eux qui avaient pris la responsabilité, ce que j'ai approuvé, d'arrêter la compétition, c'est tout. La responsabilité de la piste, c'est notre responsabilité à nous, en aucun cas celle des organisateurs qui, au contraire, nous avaient alertés. Il faut que les choses soient bien claires.

Mme Françoise BRANGET : D'accord, excusez-moi, j'ai mal compris.

M. LE MAIRE : Je me suis mal exprimé... Jean-Loup COLY a dit l'essentiel, c'est quelque chose qui s'est mal passé. Je sais bien qu'on remarque toujours les trains qui arrivent en retard, alors qu'il y en a beaucoup qui arrivent à l'heure, beaucoup de manifestations sont réussies, 99 % sont réussies. Nous avons des services techniques qui sont parfaits, quasiment parfaits. Quelque chose n'a pas fonctionné, nous l'assumons collectivement et nous allons faire en sorte que ça ne se reproduise plus.

Mme Françoise BRANGET : J'en suis ravie et j'en suis ravie aussi pour le club de BMX...

M. LE MAIRE : Je crois que le club a bien compris, ils étaient très déçus...

Mme Françoise BRANGET : Ils étaient très déçus...

M. LE MAIRE : Très déçus et moi pas très heureux, vous avez raison.

Mme Françoise BRANGET : Il y a tout un historique que je ne vais pas refaire ce soir, ce n'est pas la peine. Simplement je voudrais dire qu'il y a quand même une question de choix ; je crois que la ville n'a pas appréhendé suffisamment la technicité du revêtement qu'on mettait sur la piste, qui est au demeurant magnifique.

M. LE MAIRE : Nos techniciens sont plus habitués à faire des routes que des pistes de BMX, c'est vrai.

Mme Françoise BRANGET : Alors a-t-on fait le bon choix de faire faire par les services de la ville plutôt que par une entreprise compétente ?

M. LE MAIRE : C'est une entreprise Madame qui l'a faite.

Mme Françoise BRANGET : Oui, effectivement mais quand on passe un contrat avec une entreprise, qu'on lance un appel d'offres, il y a des objectifs. Quand ce sont les services de la ville qui font, on peut refaire deux fois, trois fois, voire quatre fois et je crois que là ça coûte très cher à la collectivité...

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, vous posez des questions, écoutez mes réponses...

Mme Françoise BRANGET : Mais je les connais vos réponses.

M. LE MAIRE : Ma réponse c'est que c'est effectivement une entreprise qui a réalisé les travaux. Nous vous avons dit qu'effectivement cette opération n'était pas une réussite, que voulez-vous que je vous dise de plus ? Il faut que je me batte la coulpe publiquement pour dire c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute ?

Mme Françoise BRANGET : C'est parfait que vous le reconnaissiez...

M. LE MAIRE : Le maire qui n'y était jamais allé avant ce jour-là, est responsable. Ce que je peux vous dire, c'est que je veillerai avec l'Adjoint aux sports, pour que cela ne se reproduise plus. Ça, par contre, vous pouvez me faire confiance, ça ne se reproduira plus et tout le monde en tirera les conséquences en terme de fonctionnement et d'organisation.

Mme Françoise BRANGET : C'était dommage pour les 400 participants.

M. LE MAIRE : Bien sûr, c'était dommage».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 18 octobre 2002.